

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 10 décembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mercredi 10 décembre 2014  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Denis Coderre, Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez et Mme Lorraine Pag .

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

Mme Suzanne D carie et M. Luis Miranda.

**AUTRES PR SENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral  
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement d di    la m moire de M. Jean B liveau.

Il invite les  lues   participer   une s ance sp ciale de photos le 15 d cembre 2015,   17 h 15 dans le cadre de la mise   jour d'une brochure du Conseil des Montr alaises relative   l'importance des femmes dans la vie politique municipale. Il mentionne  galement qu'un tableau synth se du temps de parole a  t  d pos  sur les pupitres par le Service du greffe.

---

**1 - P riode de questions du public**

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

Aucun citoyen ne s' tant inscrit, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions du public close.

---

À 14 h 07,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

d'ajourner la séance jusqu'au retour du maire et des chefs de l'opposition officielle, de la deuxième opposition et du Vrai changement pour Montréal.

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Domenico Moschella

de procéder à un vote à main levée sur la proposition du leader de l'opposition officielle et de la conseillère Plante.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'ajournement de la séance et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 39

Le président du conseil déclare la proposition d'ajournement de la séance du leader de l'opposition officielle et de la conseillère Plante rejetée à la majorité des voix.

---

À 14 h 14, le leader de la majorité propose que la période de prolongation de 15 minutes de la période de questions des conseillers soit reportée à plus tard afin de permettre aux chefs des partis de poser leurs questions à leur retour en salle du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc-André Gadoury	M. Pierre Desrochers	Informers l'assemblée de l'utilisation, par le maire, de la marge discrétionnaire prévue au budget – Mandater la Commission des finances pour un suivi aux membres sur les marges budgétaires dégagées
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers	Transfert des activités des arrondissements au central - engagement à poser un diagnostic sur le regroupement des activités avant la fin du terme de deux ans pour en évaluer l'efficacité – Travail conjoint avec les arrondissements avant toute prolongation de ces mesures
M. Guillaume Lavoie	M. Pierre Desrochers	Prévoir des réserves financières et des mesures pour faire face à une possible contestation de la Loi 3
M. Richard Deschamps	M. Pierre Desrochers	Bilan au conseil pour aider à la prise de la décision de reconduire ou non la réforme visant la centralisation – Formation d'un comité de suivi de la progression de la réforme
M. Alex Norris	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Centralisation de pouvoirs importants menant simultanément à une réduction de personnel / Justification de telles mesures

Mme Valérie Plante

M. Dimitrios (Jim) Beis

Incohérence entre l'augmentation du tarif de location de terrains de baseball et la volonté de prioriser l'activité physique et de favoriser le sport

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 43, la période de questions des conseillers est suspendue.

---

#### **CM14 1155**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2014 tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **CM14 1156**

##### **Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Le rapport de la Commission de la sécurité publique ayant trait à l'étude des prévisions budgétaires 2015 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal a également été déposé pour information.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 1157**

**Approbation du budget 2015 de la Corporation Anjou 80**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1743;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142904016

---

**CM14 1158**

**Approbation du budget 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1745;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904018

---

**CM14 1159**

**Approbation du budget 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1744;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904017

---

#### **CM14 1160**

##### **Contributions financières et quote-part 2015 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1804;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Communauté métropolitaine de Montréal	25 622 700
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	10 000 000
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 498 400
Société de gestion Marie-Victorin	20 000

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144866002

---

#### **CM14 1161**

##### **Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1800;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la somme de 45 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1143843020

---

**CM14 1162**

**Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1808;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1142904019

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM14 1163**

**Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)**

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014, par sa résolution CE14 1810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.01 1146812001

*Règlement 14-044*

---

**CM14 1164**

**Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2015)**

Attendu qu'une copie du Règlement sur les taxes (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014, par sa résolution CE14 1813;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144309004

*Règlement 14-045*

---

**CM14 1165**

**Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015)**

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014, par sa résolution CE14 1815;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1144309005

*Règlement 14-046*

---

**CM14 1166**

**Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2015)**

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014, par sa résolution CE14 1812;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144309003

*Règlement 14-047*

---

**CM14 1167**

**Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014, par sa résolution CE14 1818;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1143894003

*Règlement 14-048*

---



---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.02) à 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1168**

#### **Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de précision sur le fait que ce soit le conseiller Rotrand qui réponde aux questions en regard de la STM en lieu et place du responsable des transports au comité exécutif.

Le leader de la majorité indique que suite à une entente, le conseiller Rotrand, à titre de vice-président de la STM, est désigné pour répondre aux questions en matière de transport en commun.

Le président du conseil enjoint le conseiller Deschamps à poursuivre son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de reporter ultérieurement le vote sur le budget de la STM afin de permettre aux chefs de partis de se prononcer sur cette question, conformément au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

Un débat restreint s'engage.

---

À 16 h 07,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02)

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Moschella, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault et Cinq-Mars (35)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan et Searle (22)

**Ouverture des portes:** La conseillère Lefebvre entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du vote et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 36  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1143843015  
80.01 (30.02)

---

**CM14 1169**

**Approbation du budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1142904013  
80.01 (30.03)

---

**CM14 1170**

**Approbation du budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1142904014  
80.01 (30.04)

---

**CM14 1171**

**Approbation du budget 2015 du Bureau du Taxi**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1142904015  
80.01 (30.05)

---

**CM14 1172**

**Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1142904012  
80.01 (30.06)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.07) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM14 1173**

**Approbation du budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1142904021  
80.01 (30.07)

---

**CM14 1174****Contributions financières et quote-part 2015 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants:

<b>So ciété de transport de Montréal</b>	422 300 000
<b>A gence métropolitaine de transport</b>	63 600 000
<b>C onseil des arts</b>	13 410 000
<b>So ciété du parc Jean-Drapeau</b>	9 846 300
<b>Bureau du taxi de Montréal</b>	3 430 500
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	550 000
<b>C orporation d'habitation Jeanne-Mance</b>	12 000
<b>C ommunauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal</b>	4 377 300

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144866001  
80.01 (30.08)

**CM14 1175****Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2015)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière générale de l'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015), à savoir :

De décréter que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1143843019  
80.01 (30.09)

---

#### **CM14 1176**

#### **Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, à savoir :

De décréter que la somme de 22,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1143843021  
80.01 (30.10)

---

**CM14 1177****Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 10 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015), à savoir :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné l'arrêté);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2015 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2015 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2015:

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2015.

-----  
**ANNEXE A - Quotes-parts par villes liées**

## ANNEXE A

### QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
<b>Montréal</b>	<b>81,478 %</b>	<b>82,537 %</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>		
Baie-D'Urfé	0,525 %	0,532 %
Beaconsfield	0,921 %	0,933 %
Côte-Saint-Luc	1,282 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,815 %	1,839 %
Dorval	3,320 %	3,364 %
Hampstead	0,454 %	0,460 %
L'Île-Dorval	0,002 %	0,002 %
Kirkland	1,389 %	1,407 %
Mont-Royal	2,063 %	2,089 %
Montréal-Est	0,799 %	0,809 %
Montréal-Ouest	0,243 %	0,246 %
Pointe-Claire	2,735 %	2,770 %
Senneville	0,159 %	0,161 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,453 %	0,459 %
Westmount	2,361 %	2,391 %
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	<b>18,522 %</b>	<b>17,463 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,000 %</b>	<b>100,000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

1144309008  
80.01 (30.11)

#### CM14 1178

#### Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1142904020  
80.01 (30.12)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1179**

##### **Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

1146812002  
80.01 (42.01)

---

**CM14 1180**

**Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

1144309006  
80.01 (42.02)

---

**CM14 1181**

**Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

1144309009  
80.01 (42.03)

---

**CM14 1182**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1143843018  
80.01 (42.04)

---

#### **CM14 1183**

**Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

1143894002  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 80.01 (30.01) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **Article 30.01**

**Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1798;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015 (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015.

---

Un débat s'engage.

---

---

**Article 80.01 (30.01)**

**Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'année 2015.

---

Un débat s'engage.

---

---

À 17 h 07, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 10 décembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mercredi 10 décembre 2014, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Mary Deros, M. Giovanni Rapanà et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 19 h 04,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de revenir à la période de questions des conseillers pour une prolongation de 15 minutes afin de permettre aux chefs des partis qui le souhaitent d'intervenir.

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Équilibre budgétaire – solutions envisagées pour diversifier les sources de revenus et réduire la dépendance à la taxe foncière
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Processus de préparation du budget plus ouvert souhaité

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 19 h 12.

À 19 h 14, le conseil reprend ses travaux pour l'étude des articles 30.01 et 80.01 (30.01).

#### **CM14 1184 (suite)**

#### **Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015**

Le débat se poursuit.

Le leader de l'opposition officielle demande le retrait de l'expression « mauvaise foi ». Le président du conseil confirme qu'il s'agit d'un terme antiparlementaire et demande au conseiller Pierre Desrochers de le retirer. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.01 et 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Moschella, Pagé, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (39)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Hénault, Cinq-Mars et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 39  
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

#### **RÉSOLU**

en conséquence.

**CM14 1185 (suite)****Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015**

---

Le débat se poursuit.

---

Le leader de l'opposition officielle demande le retrait de l'expression « mauvaise foi ». Le président du conseil confirme qu'il s'agit d'un terme antiparlementaire et demande au conseiller Pierre Desrochers de le retirer. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.01 et 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Moschella, Pagé, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (39)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Hénault, Cinq-Mars et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 39  
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1143843017  
80.01 (30.01)

---

À 20 h 47,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de reprendre le vote sur l'article 80.01 (30.02) pour permettre aux chefs de partis de se prononcer, conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Gadoury et Plante.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Gadoury et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 43

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Gadoury et Plante rejetée à la majorité des voix.

\_\_\_\_\_

À 20 h 49, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

Tous et chacun des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
MAIRE